



Visas pour algerien conjoint ressortissant francais

Par **karimmoue**, le **25/02/2008** à **17:32**

moi g reçu ma transcription du livret de famille, kel type de visa il faut demandé, kel est le dossier a fournir, le consulat c anaba, merci de me repondre

Par **citoyenalpha**, le **25/02/2008** à **20:45**

En vertu de la loi n°2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, le conjoint étranger d'un ressortissant français doit désormais être en possession d'un visa de long séjour (séjour en France supérieur à 3 mois) et solliciter la délivrance d'une carte de séjour « vie privée et familiale ».

les conjoints algériens de ressortissants français restent soumis à l'obtention d'un visa de court séjour pour pouvoir s'établir en France.

voici un lien faites un copier/coller

http://membres.lycos.fr/mariagesmixtes/demande_de_visa%20de%20conjoint%20de%20francais.htm

Un peu de patience et c'est gagné
Bonne continuation